



## EAU ET ASSAINISSEMENT QUOI DE NEUF ?



Le Grésivaudan a fait le choix d'anticiper le calendrier de la loi NOTRe en prenant le relais des communes pour la compétence eau et assainissement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Comment cela va-t-il se traduire sur le quotidien des usagers ?

#### Pour les 46 communes du territoire :

- La tarification de l'eau et l'assainissement convergera progressivement pour atteindre un prix harmonisé à l'horizon 2021.
- Les travaux d'investissements sur les réseaux d'eau et d'assainissement seront dorénavant réalisés par les services de la communauté de communes.
- Le Grésivaudan assure désormais le conseil et l'accompagnement des particuliers dans la mise en place et le contrôle de leur installation d'assainissement non collectif par le biais de prestataires.
  - Pour les constructions neuves, la communauté de communes assure maintenant le suivi des prescriptions des permis de construire et le contrôle des branchements d'eau et d'assainissement.



### CRÊTS EN BELLEDONNE

#### NOUVEAU

Pour notre commune, notre interlocuteur est dorénavant le Service des eaux du Grésivaudan.

Urgence, déménagement, facturation, contactez le **04 76 99 70 00**  
ou rendez-vous au 23 rue Paul Héroult 38190 à VILLARD-BONNOT.

Des permanences d'informations délocalisées  
seront également organisées à Pontcharra, Crêts en Belledonne, La Terrasse.

